



Saint-Germain
lès-Corbeil

Objet : Convocation conseil municipal

Affaire suivie par Pauline LECOMTE-CARRETO

Responsable juridique et des achats

Tél. : 01.69.89.79.61 / affaires.generales@sglc.fr

**Mesdames et Messieurs les membres du
CONSEIL MUNICIPAL**

Saint-Germain-lès-Corbeil, le 20 janvier 2026

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

**LUNDI 26 JANVIER 2026 à 20 H 00
en mairie**

ORDRE du JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025
2. Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Pour chacun des points énumérés ci-dessus qui seront soumis à une délibération, des notices explicatives sont jointes à la présente convocation.

Selon le Code Général des Collectivités Locales, selon l'article L. 121-15-1 du code des communes et, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 approuvé à l'unanimité, **seules les déclarations écrites des Conseillers Municipaux remises en Mairie seront contenues dans le Procès-Verbal.**

La présente convocation, affichée en mairie et publiée sur les supports informatiques de la commune, vous est transmise par voie dématérialisée conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité » ou sera adressée par écrit au conseiller municipal qui en fait la demande écrite à la Direction Générale des Services.

Veuillez croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Vice-président en charge de la politique sportive de Grand
Paris Sud,
Conseiller départemental, président délégué aux Sports,

Yann PÉTEL

Affichage mairie et
publication site internet de la ville le 20-01-2026